

No : 110-06-000001-135

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE VIRTUELLE

COMITÉ INONDATION SUNNY BANK

ANDREW B. PATTERSON (personne désignée)

DEMANDE

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (ministère
des Transports du Québec («MTQ»))

DÉFENSE

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (ministère de
la Sécurité publique du Québec («MSQ»))

MIS EN CAUSE

Division actions collectives

Salle no 3.31 (TEAMS)

Le 28 août 2024

PRÉSIDENT : L'HONORABLE PIERRE C. BELLAVANCE j.c.s. (JB4578)

DEMANDE

☒ Présentes ☐ Absentes

Me Kayrouz Abou Malhab

Me Marie Grondin

Me Marie Anaïs Sauv  (absente)

Sylvestre Painchaud & associés

D FENSE et MIS EN CAUSE

☒ Pr sente ☐ Absente

Me Marc-Antoine Patenaude (absent)

Me Olivier Tremblay (absent)

Me Catherine Leblanc

Lavoie Rousseau

NATURE DE LA CAUSE :

Gestion – demande de prolongation

GREFFI RE-AUDIENCI RE : Chantale Falardeau (TF1030)

14h07

Appel de la cause et identification des avocats.

Les avocats ont d pos  au dossier, avant l'audience, un consentement   la demande de prolongation.

Il est entendu de fixer la prochaine audience au 7 novembre 2024 au Palais de justice de Qu bec pour une dur e maximale d'une journ e.

14h09

Me Grondin s'engage   transmettre au Tribunal au plus tard le 7 octobre prochain, la proc dure    tre entendue lors de l'audience.

Me Leblanc annonce qu'il y aura des t moins   faire entendre.

Les sujets   couvrir lors de l'audience sont : les frais d'expert, la station de d bit et l'urgence.

ENREGISTREMENT ☒

D BUT 14h06

FIN 14h12

Le 28 août 2024

Une salle d'audience devra être aménagée au Palais de justice de Percé afin que les demandeurs puissent assister à l'audience via une conférence TEAMS. Le Tribunal fera les vérifications nécessaires.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

FIXE le dossier au **7 novembre 2024** au **Palais de justice de Québec**, salle à être déterminée, à compter de **9h00**;

SANS FRAIS DE JUSTICE.



PIERRE C. BELLAVANCE j.c.s.



Chantale Falardeau, greffière-audicière